



CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DU DEPARTEMENT DES HAUTES- PYRENEES

***Appel à projets 2021 pour les actions collectives de
prévention à l'attention des personnes âgées de
plus de 60 ans et de leurs aidants***

Avec le soutien financier :



SOMMAIRE

1. LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE	2
1.1. Préambule	3
1.2. L'organisation et le fonctionnement	3
1.3. Les 6 axes de la Conférence des Financeurs	4
2. L'ETAT DES LIEUX	7
2.1. Situation des plus de 60 ans	8
2.2. Les actions de prévention	10
3. LE PROGRAMME COORDONNE 2021	16
4. LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2021	19
4.1. Périmètre de l'appel à projet	20
4.2. Eligibilité des projets	21
4.3. Dépôts et sélection des dossiers	22
4.4. Modalités d'engagements	23
4.5. Protection des données	23
5. ANNEXES	24

1. LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE



1.1. Préambule

La loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015 institue dans chaque département une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées (CFPPA). Cette instance, regroupant l'ensemble des acteurs contribuant à la prévention de la perte d'autonomie des **personnes âgées de plus de 60 ans**, vise à coordonner les financements autour d'une stratégie commune.

Sur la base d'un diagnostic des besoins et du recensement des initiatives locales la CFPPA dresse un programme coordonné de financement des actions, individuelles et collectives de prévention, correspondant aux spécificités territoriales et populationnelles.

La CFPPA a pour principales missions :

- De réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- D'améliorer les grands déterminants de la santé et de l'autonomie ;
- De prévenir les pertes d'autonomie évitables ;
- D'éviter l'aggravation des situations déjà caractérisées par une incapacité.

1.2. L'organisation et le fonctionnement

La CNSA pilote et anime les conférences de financeurs au niveau national. Chaque département est responsable de l'animation de la conférence des financeurs sur son territoire.

Présidée par le Président du Conseil Départemental et vice-présidée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la conférence des financeurs réunit, au minimum, à l'échelon départemental les acteurs institutionnels qui contribuent au financement d'actions de prévention :

- les régimes de base d'assurance vieillesse : CARSAT (Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) et MSA (Mutualité Sociale Agricole) ;
- la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) ;
- l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) ;
- un représentant des institutions de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO) ;

Les grands principes :

↳ Les bénéficiaires des actions sont les *personnes de 60 ans et plus*, prioritairement les personnes dites fragiles ou en risque de fragilité, ou les **proches aidants** des personnes de 60 ans et plus. Au moins 40% des bénéficiaires sont non girés ou classés Gir 5-6.

↳ Les concours de la conférence des financeurs versés par la CNSA n'ont pas pour vocation à financer de manière pérenne des actions, ni à se substituer à des financements existants. La CFPPA assure « **un effet de levier sur les financements** » des actions de prévention.

↳ Les crédits alloués doivent contribuer au développement de projets de prévention bénéficiant **directement aux personnes**. Il ne s'agit pas de mobiliser des crédits pour soutenir la réalisation d'investissement ou contribuer au financement global de l'activité du porteur de projet.

- un représentant désigné par la Fédération Nationale de la Mutualité Française ;
- et toute autre personne physique ou morale concernée par les politiques de prévention de la perte d'autonomie, sous réserve de l'accord de la majorité des membres de droit. Dans ce cadre des représentants des collectivités territoriales, via l'Union Départementale des CCAS, siègent à la conférence.

Un règlement intérieur précise les règles d'organisation et de fonctionnement.

La Conférence s'est dotée d'un comité technique composé de représentants des organismes suivants : le Conseil Départemental, l'ARS, les Caisses de retraites principales, l'ANAH, la CPAM, l'AGIRC-ARRCO, la Mutualité Française Midi-Pyrénées.

1.3. Les 6 axes de la Conférence des Financeurs



🔗 **Axe 1 : L'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles**

La conférence des financeurs peut participer à l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles par le biais de dispositifs ou d'actions d'information, de sensibilisation ou de conseil ou encore par l'aide au financement individuel d'aides techniques.

Les financements alloués dans le cadre de la conférence des financeurs sont **complémentaires** aux aides légales.

Il s'agit de tout équipement, instrument, dispositif, système technique ou logiciel adapté ou spécialement conçu pour prévenir ou compenser une limitation d'activité destiné à une personne âgée de 60 ans et plus. Ils doivent contribuer à :

- maintenir ou améliorer l'autonomie dans la vie quotidienne, la participation à la vie sociale, les liens avec l'entourage ou la sécurité de la personne ;
- faciliter l'intervention des aidants ;
- favoriser ou accompagner le maintien ou le retour à domicile.



🔗 **Axe 2 : Le forfait autonomie**

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement engage les foyers-logements autorisés, au 1^{er} janvier 2016, de devenir des résidences autonomie.

Le forfait autonomie est alloué aux résidences autonomie, qu'elles bénéficient ou non d'un forfait soins, sous réserve de la conclusion d'un contrat

pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) avec le Département. Celui-ci fixe les obligations respectives des parties signataires et définit les engagements, les objectifs à atteindre en termes d'actions de prévention ainsi que les moyens alloués.

Les actions de prévention portent sur :

- Le maintien ou l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques ;
- La nutrition, la diététique, la mémoire, le sommeil, les activités physiques et sportives, l'équilibre et la prévention des chutes ;

- Le repérage et la prévention des difficultés sociales et de l'isolement social, le développement du lien social et de la citoyenneté ;
- L'information et le conseil en matière de prévention en santé et d'hygiène ;
- La sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités.



🔗 Axe 3 : La prévention par les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Le rôle des SAAD dans le repérage de situations individuelles fait de ces acteurs des maillons essentiels d'un processus global de prévention de la perte d'autonomie. Cette notion de repérage peut ainsi être valorisée dans le cadre de CPOM conclus avec le département. Les actions de cet axe, à

caractère individuel, ne sont pas éligibles aux concours de la conférence des financeurs.

Par ailleurs, en tant qu'opérateurs, les SAAD peuvent être porteurs d'actions collectives de prévention financées par les concours de la CNSA au titre de l'axe 6 « actions collectives de prévention ».



🔗 Axe 4 : La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les SPASAD

Seuls les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) mentionnés à l'article 43 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 sont éligibles aux concours dédiés par la conférence des financeurs.

Ces actions qui concourent à favoriser le maintien à domicile des personnes accompagnées peuvent être individuelles ou collectives et sont éligibles aux financements de la conférence des financeurs.

Les actions destinées à créer, outiller, structurer et coordonner les SPASAD ne sont toutefois pas éligibles aux concours.

Les actions de prévention des SPASAD sont définies dans un CPOM signé avec le Président du Conseil Départemental et le Directeur Général de l'ARS.



🔗 Axe 5 : Le soutien aux proches aidants

Le concours « Autres actions de prévention » peut être utilisé pour financer des actions d'accompagnement des proches aidants, prioritairement aux proches aidants de personnes âgées en situation de perte d'autonomie, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2019-485 du 22 mai 2019.

Les actions éligibles :

- Des actions de formations collectives destinées aux proches aidants ;
- Des actions d'information et de sensibilisation collectives ;
- Des actions de soutien psychosocial collectives voire individuelles.

Cette ouverture s'inscrit dans un cadre budgétaire inchangé, le montant du concours « Autres actions de prévention » reste identique.



🔗 Axe 6 : Les actions collectives de prévention

Le décret relatif à la conférence des financeurs identifie les « actions collectives de prévention en distinguant celles qui portent sur la santé, le lien social, l'habitat et le cadre de vie ».

Le développement de ces actions doit permettre aux personnes âgées fragilisées et/ou vulnérables de vivre le plus longtemps possible, à domicile, en bonne santé.

À un niveau plus précis que ce qui est identifié par le décret, les thématiques principales de ces actions sont les suivantes :

- La santé globale / le bien vieillir dont la nutrition ; la mémoire ; le sommeil ; les activités physiques et atelier équilibre/prévention des chutes et le bien-être et l'estime de soi ;
- L'habitat et le cadre de vie ;
- La sécurité routière ;
- L'accès aux droits ;
- Le lien social ;
- La préparation à la retraite.

Les actions collectives de prévention peuvent être réalisées en présentiel ou en distanciel, dans des lieux fixes ou itinérants. La diversification des modalités de réalisation doit permettre de toucher les publics les plus isolés, notamment dans les territoires ruraux.

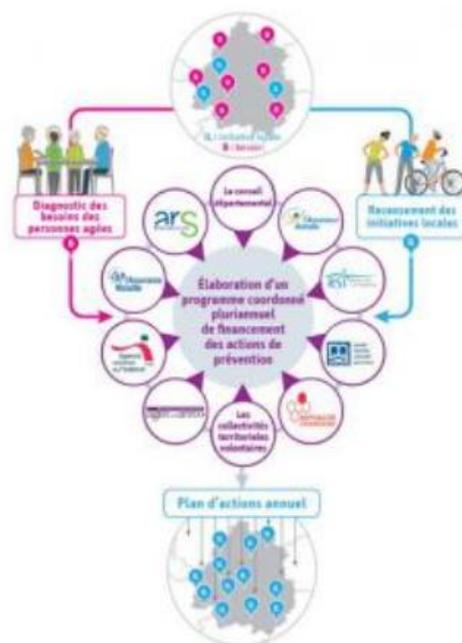
Dans le cadre de cet axe les actions de prévention collectives destinées aux résidents en EHPAD, réalisées au sein ou en dehors des établissements, par les établissements eux-mêmes ou par d'autres acteurs, peuvent faire l'objet de financement.

Les actions à développer sont en particulier : la prévention bucco-dentaire, l'activité physique adaptée, la diététique et la prévention des chutes.

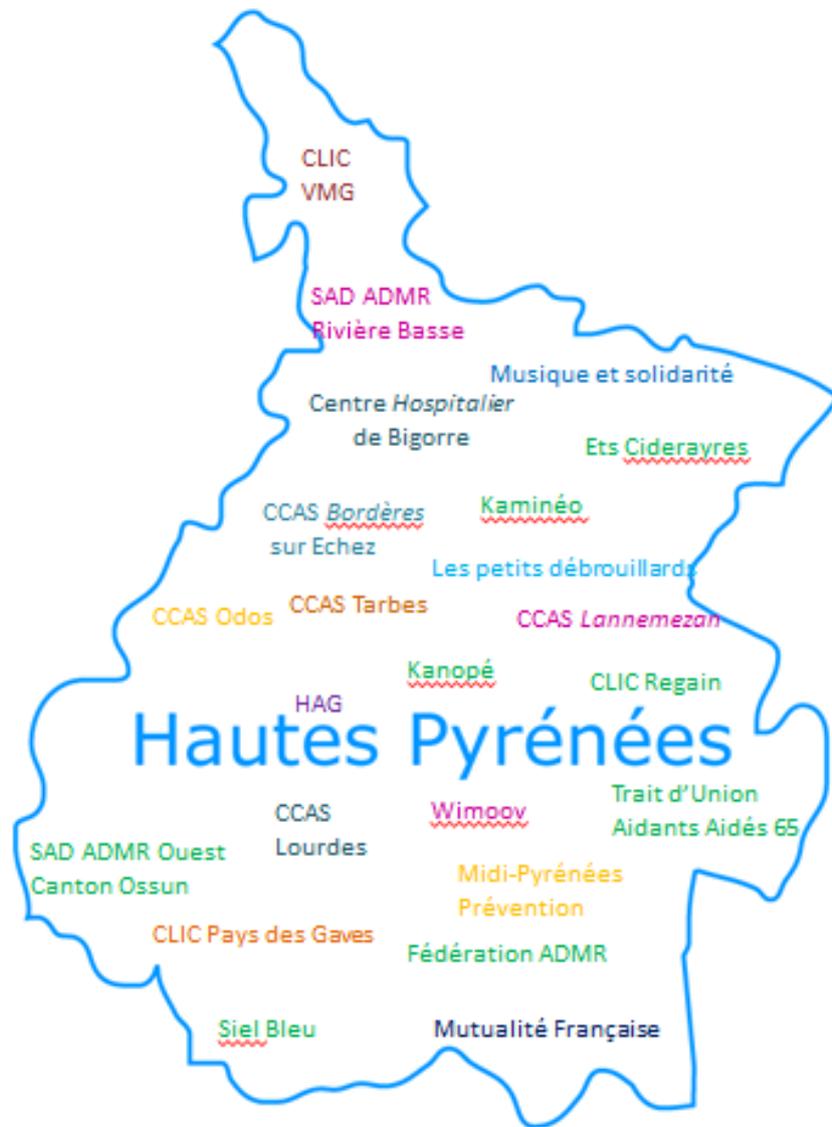


La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Il s'agit d'une instance de coordination des financements visant à développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie.



2. L'ETAT DES LIEUX



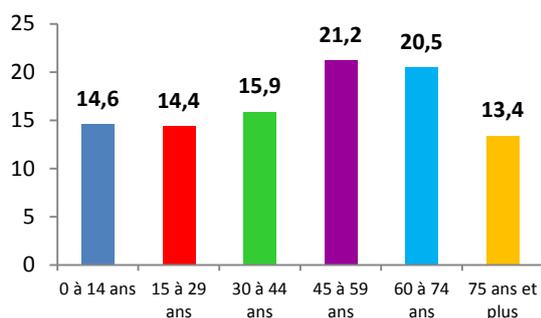
L'état des lieux ci-dessous n'a pas pour objectif de réaliser un nouveau diagnostic, mais uniquement de mettre à jour les principales données du territoire.

Les diagnostics tels que ceux réalisés par la MAIA ou encore l'ARS, dans le cadre du PRIAC, apportent des informations complémentaires.

2.1. Situation des plus de 60 ans

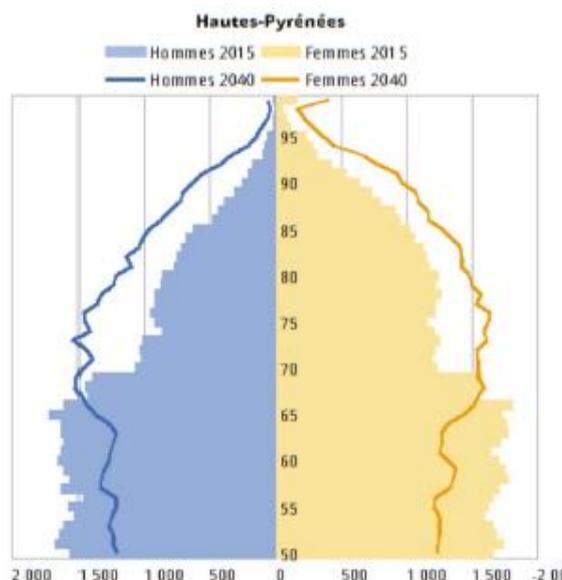
La population des Hautes Pyrénées s'élève en 2017 à 228 530 habitants dont 77 434 personnes âgées de 60 ans et plus, soit 34 % de la population (chiffres INSEE 2017).

Structure de la population



Avec un indice de vieillissement de 129,8 le département se classe en 2^{ème} position régionale ex aequo avec le Gers et dans le top 10 des

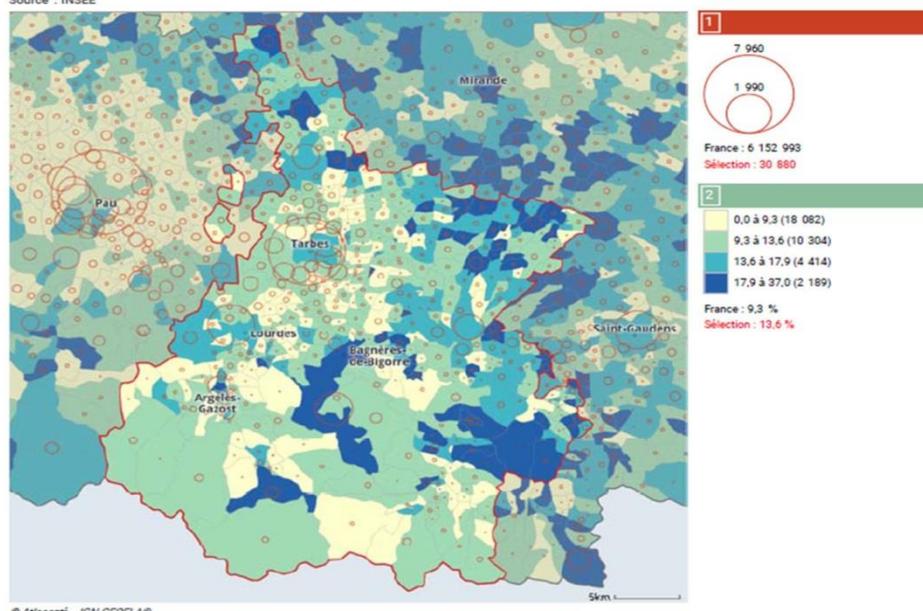
départements les plus vieillissants de France (8ème position). Les projections jusqu'en 2040 confirment un vieillissement de la population.



Répartition de la population sur le territoire

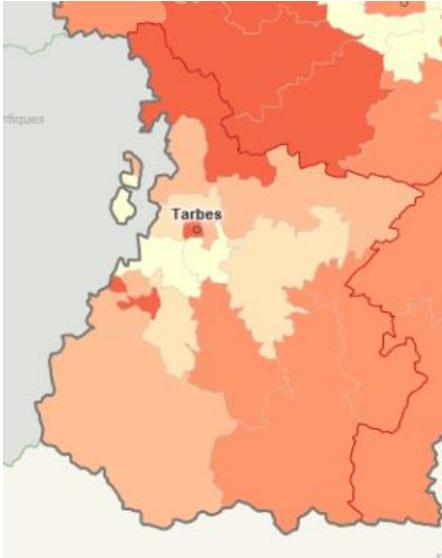
1 Population totale par tranche d'âge - 75 ans et plus, 2016
Source : INSEE

2 Part de la population par tranche d'âge (%) - 75 ans et plus, 2016
Source : INSEE

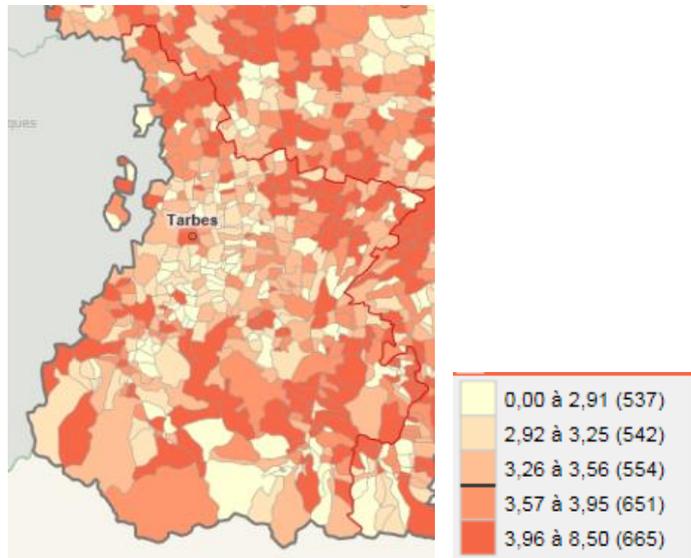


Score de fragilité sociale

Par Cantons

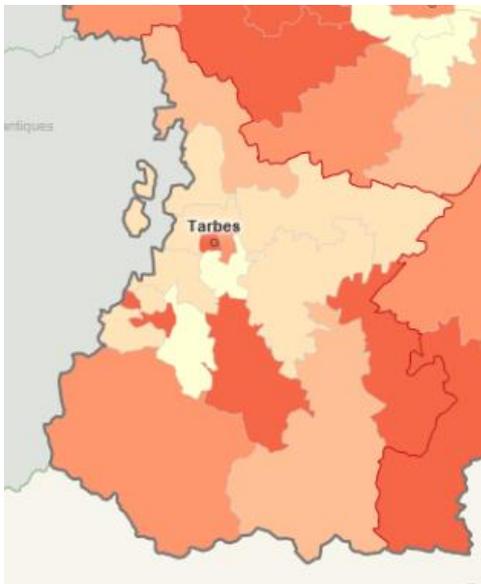


Par communes

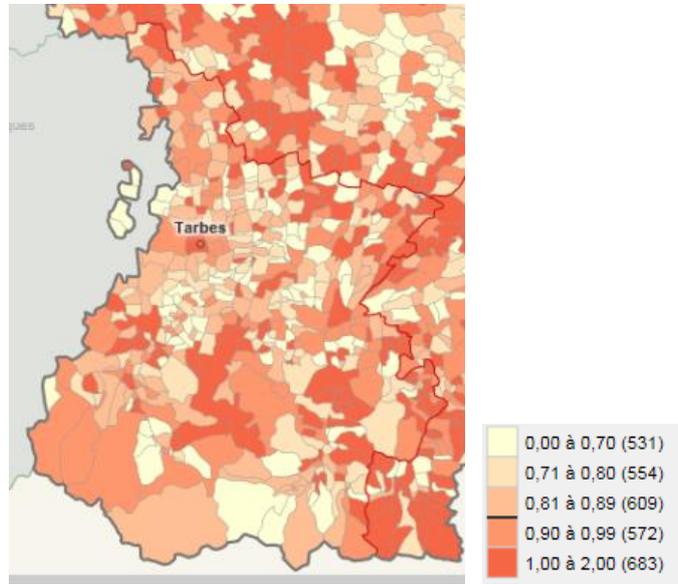


Score de fragilité en santé

Par Cantons



Par communes



Ces données sont consultables dans leur intégralité sur le site de l'observatoire des fragilités : www.observatoires-fragilites-grand-sud.fr.

2.2. Les actions de prévention

▪ De 2016 à 2019 :

La conférence des financeurs pour les années 2016 à 2019 a participé au développement de nombreuses actions de prévention.

Les thèmes les plus abordés concernent (annexe 1) :

- L'activité physique adaptée ;
- La nutrition ;
- La mémoire.

▪ En 2020 :

En 2020, la conférence des financeurs a soutenu des actions de prévention en santé globale comme la nutrition ; la mémoire ; le sommeil ; les activités physique ; le bien-être et l'estime de soi...

Dans un souci de permettre aux porteurs de projets de construire une dynamique de prévention et de bénéficier du recul nécessaire pour pérenniser les projets, certaines actions ont reçus des avis

Il convient toutefois de préciser qu'une action collective de prévention peut recouvrir différentes thématiques. Par exemple, la participation d'une personne à une action collective de santé globale comme l'activité physique adaptée contribue à renforcer son lien social et l'aide à lutter contre l'isolement.

Au total :

- **379 actions soutenues**
- **5 875 bénéficiaires**

favorables pour un soutien financier pluriannuel (maximum 3 ans).

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a stoppé la réalisation de nombreuses actions, les crédits attribués en 2020, pourront faire l'objet d'une utilisation en 2021.

Vous trouverez ci-dessous l'intégralité des actions ayant reçu un avis favorable de la CFPPA, en 2020, avec, lorsqu'il est connu, l'état de l'action au 30 novembre 2020.

Le document recense également les actions menées et / ou soutenues financièrement par les autres membres de la Conférence des Financeurs.

Les informations communiquées dans le tableau sont susceptibles d'évoluer dans les prochaines semaines au regard, entre autre, de :

- ✓ de l'évolution de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ;
- ✓ du lieu de domicile des participants ;
- ✓ des disponibilités des prestataires ;
- ✓ de la disponibilité des locaux.

Ces données ne sont pas exhaustives et n'intègrent pas toutes les actions portées à l'échelle du département. Il n'existe pas, à ce jour, d'outils permettant de recenser l'intégralité des actions de prévention.

LES ACTIONS 2020 SOUTENUES FINANCIEREMENT

 Par la CFPPA

Structures	Nom du projet	Thématiques	Descriptif	Territoire <i>Lieu de l'action s'il est connu ou par défaut le bassin gérontologique</i>	Calendrier prévisionnel <i>(au 30 novembre 2020)</i>
PROJETS AVEC UN ACCORD DE CREDITS ANNUELS					
CCAS Bordères sur Echez	Séniors et alors !!!	Activité physique adaptée Nutrition Bien être et estime de soi Mémoire	Ateliers hebdomadaires ou bimensuels sur différentes thématiques (mémoire, activité physique/marche...) ; réunions d'informations à thèmes	Bordères sur Echez	Démarrage en 2020 avec report des crédits sur 2021
CCAS Lannemezan	Séniors en équilibre	Activité physique adaptée Nutrition	Ateliers 1h30 / semaine sur l'année. Alternance ateliers APA / nutrition	Lannemezan	Démarrage en 2020 avec report des crédits sur 2021
CCAS Odos	Ateliers physiques adaptés aux plus de 60 ans	Activité physique adaptée	4 sessions d'ateliers de 9 séances d'1h / semaine et 2 sorties annuelles	Odos	Démarrage en 2020 avec report des crédits sur 2021 fin prévue au 30 avril 2021
	Entretien physique pour les robustes de 60 ans et plus	Activité physique adaptée	2 sessions/an, ateliers de 10 séances d'1 h/semaine et 1 sortie annuelle	Odos	Démarrage en 2020 avec report des crédits sur 2021 fin prévue au 30 avril 2021
	Prévention et lutte contre l'isolement des personnes âgées	Lutte contre l'isolement Activité physique adaptée	2 sessions/an, ateliers de 8 séances d'1 h/semaine + 2 sorties annuelles	Odos	Démarrage en 2020 avec report des crédits sur 2021 fin prévue au 30 avril 2021
CCAS Tarbes	Séniors en vacances	Lutte contre l'isolement	Séjour vacances de 5 jours et 4 nuits	Tarbes	Report 2021
	Séniors en forme : Nutrition	Nutrition	1 séance par mois (4h) sous forme d'ateliers cuisine (confection / apport théorique / exercices numérique / repas).	Tarbes	Démarrage en 2020 avec report des crédits sur 2021
	Sortie Inter-atelier à Payolle	Lutte contre l'isolement	1 sortie à Payolle ouverte aux participants des ateliers du programme "Séniors en forme"	Tarbes	Report 2021
	Séniors en forme : Numérique	Accès aux droits	5 sessions d'ateliers numériques sous forme de 5 séances 1h30/semaine	Tarbes	Démarrage en 2020 avec report des crédits sur 2021
	Séniors en forme : Remue-Méninges	Mémoire	3 sessions d'ateliers mémoire de 11 séances 1h30/semaine	Tarbes	Démarrage en 2020 avec report des crédits sur 2021
	Séniors en forme : Activité physique adaptée et gymnastique douce	Activité physique adaptée	3 sessions d'ateliers composées de 10 à 11 séances d'APA + 10 à 11 séances de gym douce 1h/semaine et un atelier marche 1 fois / semaine	Tarbes	Démarrage en 2020 avec report des crédits sur 2021
	Pause évasion séniors aidants	Aidants	6 sorties d'une journée. Journée composée d'un temps libre et d'activités de groupe.	Tarbes	Report 2021
Centre Hospitalier de Bigorre - Tarbes	AGEACTIF	Activité physique adaptée	Actions sur l'année, composées de 19 groupes (4 pers/groupe) séances APA 1h/semaine pour chaque groupe.	Tarbes et Vic	Année 2020
CLIC Haut Adour	Interlude Sociale	Nutrition / Bien être	1 journée/ semaine sur 16 semaines comprend la confection du repas, le repas et la découverte d'une activité en 3 séances (sophrologie /yoga/ musicothérapie...)	Gerde	Démarrage en 2020 avec report des crédits sur 2021

CLIC Haut Adour	Dyn'activ	Activité physique adaptée	2 cycles de 92 séances : - 1 cycle pour les jeunes retraités (46 séances de marche nordique + 46 séances de gym ou yoga) - 1 cycle pour les séniors fragiles (46 séances de marche adaptée + 46 séances de gym douce ou yoga adaptée)	Bagnères de Bigorre	Démarrage en 2020 avec report des crédits sur 2021
CLIC Pays des Gaves	Retraités, restez connectés en un CLIC	Accès aux droits	13 ateliers, sur 9 mois, répartis sur le Pays des Gaves dont : - 7 ateliers de découverte informatique pour 5 à 7 personnes, 1h30/semaine; - 6 ateliers d'initiation vers l'autonomie pour 5 à 7 personnes, 1h30/semaine.	Agos Vidalos ; Soulom ; Jarret ; St Pé de Bigorre ; Arrens Marsous ; Beaucens	Action jusqu'au 30 juin 2021
CLIC Pays des Gaves	Zen dans son assiette et dans son corps	Nutrition	5 sessions d'ateliers composés de 10 séances d'atelier nutrition + 2 séances de découverte de l'activité physique ; 1 atelier activité physique adaptée de 12 séances pour les personnes fragiles 1 atelier sophrologie de 12 séances	<i>Atelier nutrition</i> : Peyrouse ; Beaucens Argèles Gazost (2 ateliers) Arrens Marsous <i>Atelier APA</i> : Arcizans-Avant <i>Sophrologie</i> : Lau Balagnas	Report en 2021
CLIC Regain	Initiation informatique	Accès aux droits	3 sessions d'ateliers informatique avec 4 groupes composés de 10 séances d'ateliers informatique 1h / semaine	Ancizan	Report en 2021
CLIC Regain	Ateliers Bien vieillir bien	Activité physique adaptée	7 groupes sur l'année avec 1h / semaine d'activité physique adaptée + des ateliers nutrition	La Barthe de Neste Capvern ; Sarrancolin ; Arreau ; Loudenvielle ; Saint Lary ; Vielle Aure	Démarrage en 2020 avec report des crédits sur 2021
CLIC Vic Montaner Gérontologie	Gym séniors adaptée	Activité physique adaptée	1h/semaine d'activité physique sur l'année	Rabastens de Bigorre	Année 2020
Ets Ciderayres	Le numérique outil de la cohésion sociale	Accès aux droits	2 sessions d'ateliers de 11 séances de 2h chacune pour initier les séniors à l'usage du numérique	Clarac	Report en 2021
Fédération ADMR	Réflexion de la bientraitance	Bien être et estime de soi	5 conférences - débat réparties sur le Département sur le thème de la bientraitance	5 sites sur le département	Report en 2021
KAMINEO	Bien être en Val d'Arros	Activité physique adaptée	3 cycles annuels d'activité physique composés entre 10 et 30 séances (2h hebdomadaire) Actions variées : marche / gym / activités ludiques de plein air / courses d'orientation / vélo électrique...	Coussan Boulin Argelès Bagnère	Démarrage en 2020 avec poursuite début 2021
KANOPE - Mme Sanchez Ludivine	Les Passeur-es : renforcement des acquis pour rester autonome	Bien être et estime de soi	Ateliers de prévention (motricité, prévention perte d'autonomie, confiance en soi, affirmation de soi) de 28 séances, 2h30/semaine, animés par un art-thérapeute	Lannemezan	Démarrage en 2020 avec poursuite début 2021
Midi-Pyrénées Prévention	Ateliers de prévention ouverts aux jeunes de plus de 60 ans	Activité physique adaptée Nutrition Bien être et estime de soi Mémoire	Programme de conférences et d'ateliers sur diverses thématiques : sommeil ; activité physique adaptée ; nutrition ; j'équilibre ma forme ; sophrologie ; mémoire.	Tarbes ; Castelnau-Magnoac ; Soulom ; Beaucens ; Argelès Gazost ; Lourdes ; Bagnères de Bigorre ; Loudenvielle ; Peyraube ; Vic-en-Bigorre ; Soulom ; Bonnefont ; Lannemezan	Démarrage en 2020, poursuite en 2021
Musique et solidarité en Hautes Pyrénées	L'offrance musicale, festival solidaire en Hautes Pyrénées	Bien être et estime de soi	Intervention de musiciens et d'un musicothérapeute dans les établissements pour personnes âgées / retransmission de concerts dans les établissements	Le Département	Report 2021

Mutualité Française Occitanie	Mémoire et sommeil : boostez votre santé	Mémoire Sommeil	Cycles de 6 séances (1 fois / semaine) sur 2 territoires	Capvern Tournay	Année 2020
SAD ADMR Ouest Canton Ossun	Sorties bi-mensuelles	Bien être et estime de soi	Sorties bi-mensuelle d'une demi-journée soit 6 sorties dans l'année	Ossun et le secteur d'intervention du SAAD d'Ossun	Année 2020, poursuite 2021
Siel Bleu	APA et nutrition en micro-cours collectif pour favoriser la socialisation, améliorer la qualité de vie et faire reculer la dépendance	Activité physique adaptée Nutrition	6 micro-cours collectifs composés de 17 séances d'APA 1h/semaine et 2 séances avec une diététicienne	Lannemezan- Neste Barousse Pays des Gaves	Report en 2021
Wimoov	Plateforme de Mobilité seniors	Mobilité	2 modules d'ateliers collectifs par territoire chaque module (transport en commun agglo / transport en commun élargi / sécurité routière / sécurité piétonne) chaque module compte 3 ateliers.	Bordères sur Echez ; Lourdes ; Peyrouse ; Lannemezan ; Tarbes ; Aureilhan	Année 2020, poursuite 2021
PROJETS AVEC UN ACCORD DE CREDITS PLURIANNUELS					
CLIC Vic Montaner Gérontologie	Il était une vie	Bien être et estime de soi / Aidants	Recueil des témoignages des personnes / familles présentant des troubles cognitifs avec un travail en collectif dans l'objectif de partager les expériences et de proposer des actions/ateliers.	Agglomération Tarbaise et Pays du Val d'Adour	Action sur 2 ans 2020 - 2021
KANOPE - Mme Sans Christine	L'accueil des émotions et la gestion du stress pour une meilleure qualité de vie et de santé de la personne âgée	Bien être et estime de soi	Conférences et ateliers sur 2 sites. Chaque cycle compte des ateliers de communication bienveillante (10 séances 1h30 à 2h/semaine), des ateliers médiation (10 séances 2h/séance) des ateliers Yoga du rire (10 séances 2h/séance) et des ateliers d'alimentation symbiotique (2h30/mois sur 3 mois)	Coussan Bagnères de Bigorre	Action sur 2 ans 2020 - 2021
SAD ADMR Rivière Basse	Bien manger, bien vieillir	Nutrition	2 groupes d'ateliers autour de la nutrition 2h/mois	Maubourguet	Action sur 2 ans 2020 - 2021
SAD ADMR Rivière Basse	Ateliers d'activité physique adaptée	Activité physique adaptée	4 groupes d'activité physique adaptée avec 1h/semaine sur l'année	Maubourguet	Action sur 2 ans 2020 - 2021
Trait d'Union Aidants Aidés Neste Barousse	Ateliers de Prévention	Activité physique adaptée Bien être et estime de soi	Programme d'ateliers de prévention : - Atelier Yoga sur 3 lieux, 44 séances 1 heure hebdomadaire/an - Atelier pilate sur 2 lieux, 44 séances 1 heure hebdomadaire/an; - Atelier numérique sur 2 lieux, 44 séances 2 heures hebdomadaire/an; - Atelier nutrition sur 2 lieux, 6 séances 1 heure tous les 2 mois.	<i>Atelier Yoga :</i> Bize <i>Atelier yoga et pilate :</i> Barousse Saint Laurent de Neste <i>Atelier nutrition :</i> Gembrie et Saint Laurent de Neste ou Bize	Action sur 2 ans 2020 et 2021
CCAS Lourdes	Lutter contre les effets négatifs du vieillissement : prévenir, dépister et agir contre la fragilité	Activité physique adaptée Mémoire Equilibre Accès aux droits / numérique Bien être et estime de soi	Programme d'ateliers thématiques (équilibre, mémoire, APA, Taï Chi Chuan, nutrition, sophrologie, numérique, hebdomadaires ou mensuels répartis sur 4 sites de la ville	Lourdes : foyer Myriam ; Foyer de Soum de lanne ; Salle Ophite ; foyer Anclade ; salle de la mairie	Actions financées sur 3 ans de 2020 à 2022

CLIC Vic Montaner Gérontologie	Vieillir Tonic avec le CLIC groupe 1 à 6	Activité physique adaptée	6 groupes sur l'année avec 2 séances d'activité physique par semaine	Vic en Bigorre	Actions financées sur 3 ans de 2020 à 2022
	Vieillir tonic avec le CLIC	Activité physique adaptée	2 séances par semaine sur l'année	Vic en Bigorre	Actions financées sur 3 ans de 2020 à 2022
	Ateliers d'Activité Physique Adaptées	Activité physique adaptée	2 groupes d' 1 h d'activité physique / semaine sur l'année avec interventions par trimestre de professionnels pour traiter de thématiques en lien avec l'activité physique	Rabastens de Bigorre	Actions financées sur 3 ans de 2020 à 2022
	Collectif d'aidants du Val d'Adour	Aidant	Rencontres mensuelles d'un collectif d'aidants / diffusion d'un kit prévention à l'ensemble de partenaires du territoire	Pays du Val d'Adour	Actions financées sur 3 ans de 2020 à 2022
Fédération ADMR	Accompagnement des équipes MONALISA	Lutte contre l'isolement	6 sessions d'informations / sensibilisations de 2 jours chacune sur 3 ans (2 par an) à l'attention des citoyens souhaitant s'engager dans la démarche MONALISA	Le Département : En 2020 : Tarbes et Tournay	Action sur 3 ans Sessions 2020 reportées en 2021
Les Petits Débrouillards	Facilitation d'accès aux droits par les usages du numériques	Accès au droit / Numérique	Ateliers collectifs favorisant l'inclusion numérique 4h / semaine / quartier sur 4 quartiers prioritaires de la ville	Tarbes (Laubadère, Ormeau-Bel air) et Lourdes (Ophite, Lannedaré)	Action sur 3 ans de 2020 à 2022

Par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé du Travail

Structures	Nom du projet	Thématiques	Descriptif	Lieu
KAMINEO	Bien être en Val d'Arros	Atelier Activité physique	2 ateliers de 30 séances chacun à Tournay	Tournay
	La Guinguette Solidaire	Activité physique, nutrition	Ateliers pluri-thématiques de 11 séances à Tournay	Tournay
KANOPE	Surfer tranquille	Accès au numériques	2 Ateliers numériques de 10 séances chacun	Rabastens-de-Bigorre et Vic-en-Bigorre
	Mieux vivre sa déficience auditive	Autres	Atelier déficience auditive de 11 séances à Tarbes	Tarbes
LA CACTEE QUI CAQUETTE	Prévenir et diminuer le stress au contact de la nature	Bien être	1 Atelier balades en pleine nature de 21 séances	Bagnères-de-Bigorre
WIMOOV	Plateforme de mobilité séniors	Mobilité	1 Atelier mobilité de 6 séances	Lannemezan
HAG	Escola Mainat !	Ateliers créatifs	1 Parcours d'ateliers créatifs de 25 séances	Bagnères de Bigorre
	La retraite sans l'arthrite !	Accompagnement à la retraite	1 Parcours d'ateliers pour l'accompagnement à la retraite de 20 séances	Bagnères de Bigorre
	Retour au lycée !	Nutrition	1 Atelier culinaire / bien se nourrir de 13 séances à Bagnères de Bigorre	Bagnères de Bigorre

Par la MUTUALITE FRANCAISE

Nom du projet	Thématiques	Descriptif	Territoire	Calendrier
Ciné-santé bien vivre après 60 ans	Préparation à la retraite	1 ciné débat sur le thème de la préparation à la retraite, organisé en partenariat avec M2P. (La Mutualité porte le ciné-débat et M2P les ateliers Vitalité qui en découleront)	Saint Laurent de Neste	Action programmée en décembre 2020 est reportée
Balades santé environnement	Bien être	organisation de 2 balades à la découverte de la faune et de la flore, présentation de certaines plantes et de leurs vertus pour la santé	Sarrat de Gaye	29 septembre 2020
Mut'on line	Santé	Programme d'actions à distance sur différents thèmes de santé : mémoire, sommeil, mal de dos, yoga, alimentation, audition...	en visio-conférence	Année 2020
Bien-être au naturel	Bien-être	Ateliers « Bien-être au naturel »	Tarbes	10 mars 2020

Par la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Nom du projet	Thématiques	Descriptif	Territoire	Calendrier
Forum "Bien vieillir chez moi"	Habitat et cadre de vie	Action en partenariat avec le CLIC Pays des Coteaux, Wimoov, l'ADIL, Soliha, Altaïr, Maill'ages, le Conseil Départemental, le SSIAD Arros Esteous, l'ADMR, les petits frères des pauvres, la MAIA. Réunions d'information collectives organisées en proximité sur le secteur de la 3CVA pour informer les seniors sur les aides existantes et les sensibiliser à la question de l'aménagement de leur habitat.	Communautés de communes des Coteaux du Val d'Arros (3CVA)	Thématiques reconduites en 2021
Café des voisins	Lutter contre l'isolement des aînés.	Actions en partenariat avec les mairies du secteur de la 3CVA. Temps de convivialité à l'échelle des villages pour recréer des espaces de rencontres.	Communautés de communes des Coteaux du Val d'Arros	Thématiques reconduites en 2021
Atelier sophrologie	Aidants	1 séance d'1 heure tous les 15 jours pour les aidants familiaux, action dans le cadre des « Lundis des aidants » mis en place par le CLIC PDG et la MSA.	Pays des Gaves	Thématiques reconduites en 2021
Atelier de sensibilisation aux gestes et postures	Aidants	Action animée par une ergothérapeute visant à prévenir les troubles ou les problèmes de santé des aidants familiaux qui seraient liés à des postures quotidiennes délétères. ½ journée organisée sur le territoire de la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros.	Communautés de communes des Coteaux du Val d'Arros	Thématiques reconduites en 2021
Echanges entre aidants	Aidants	Groupes de paroles animés par une psychologue tous les mois pour permettre aux aidants d'échanger sur leur vécu.	Communautés de communes des Coteaux du Val d'Arros	Thématiques reconduites en 2021
« Ca tourne »	Aidants	Proposition de vidéos promotionnelles autour des actions développées par le Point Ressources Aidants (CLIC PDG-MSA) et présentation des structures en lien avec les aidants : CLIC et PTAR	Pays des Gaves	Thématiques reconduites en 2021

Par la CNSA - Section IV

Nom du projet	Thématiques	Descriptif	Territoire	Calendrier
CLIC Pays des Gaves	Aidants	Action de soutien psycho-social en individuel et en collectif pour les proches aidants	Pays des Gaves	Année 2020 à 2022
CLIC Vic	Aidants	Ingénierie pour le montage d'un kit de prévention pour les aidants et les professionnels du Val d'Adour	Val d'Adour	Année 2020
Trait d'Union Aidants Aidés 65	Aidants	Ingénierie pour le montage d'une structure de répit pour les aidants et les aidés	Le Département	Année 2020

3. LE PROGRAMME COORDONNE 2021

actions collectives adaptation du logement
aidants silveréconomie formation des professionnels
SAAD mobilité aides techniques repérage
coordination déterminants de la santé des séniors soutenir les parcours
stratégie partagée de prévention informer
forfait autonomie préparer le passage à la retraite
lutte contre l'isolement SPASAD numérique
 lien social
prévenir la perte d'autonomie évitable améliorer l'organisation

Le programme coordonné pour l'année 2021 a été construit au regard de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Favoriser l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles

La CFPPA peut apporter un soutien financier pour l'achat d'aide technique individuelle.

Depuis 2017, la CFPPA apporte un soutien pour l'achat de prothèse auditive. La mise en place du 100 % santé devrait modifier l'intervention de la CFPPA.

Les axes 2021 :

- Le soutien financier de la CFPPA pour l'achat de prothèse auditive sera étudié au regard de l'application du 100% santé au 1^{er} janvier 2021 ;
- Réflexion sur un fond de compensation au sein du Département.

Acteurs : CD ; MDPH ; CPAM

Outils : à créer

Soutenir les actions de prévention menées dans les résidences autonomie

Les résidences autonomies mènent des actions de prévention sur différentes thématiques (cf page 5). Ces actions doivent présenter un caractère régulier et permanent sur l'année. La majorité de celles-ci devront également être ouvertes à des personnes non résidentes.

Acteurs : Les 2 résidences autonomies présentes sur le territoire

Outils :

- CPOM
- Arrêté annuel d'attribution des crédits

Appuyer les actions de prévention mises en œuvre par les SPASAD

La CFPPA a choisi d'accompagner les deux SPASAD présents sur le Département dans la réalisation d'actions de prévention qui ont pour objectifs :

- De repérer et de prévenir la perte d'autonomie des personnes fragiles ;
- De favoriser le maintien à domicile des personnes accompagnées ;

Les thématiques d'actions peuvent être :

- Santé globale / bien vieillir : nutrition ; mémoire ; sommeil ; activité physique adaptée ; bien-être et estime de soi ;
- Habitat et cadre de vie ;
- Le lien social.

Les 2 SPASAD ont répondu à des appels à projet en 2019 et 2020. Au regard des dossiers et des objectifs des CPOM, ils ont reçu des avis favorables pour des projets pluriannuels.

Actions 2021 : PAS D'APPEL A PROJET POURSUITE DE L'EXISTANT

SPASAD ADMR :

- Action : activités de soutien à domicile, menées par des ASG, pour maintenir l'estime de soi, favoriser le lien social et retrouver un mieux être
- Territoire : SPASAD ADMR
- Durée du financement : 2020 / 2022 dans le cadre d'une convention cadre pluri-annuelle.

SPASAD Pyrène Plus :

- Action : Le SPASAD a débuté, en 2019, une action de prévention sur la malnutrition qui a dû s'arrêter en 2020 pour diverses raisons. Les crédits 2020 seront utilisés en 2021 pour des actions de prévention, le programme sera soumis, en début d'année 2021, pour validation par la CFPPA.
- Territoire : SPASAD Pyrène Plus
- Durée du financement : 2019/2020 prorogé en 2021 dans le cadre d'un avenant à la convention.

Soutenir les proches aidants

La loi du 22 mai 2019 instaure la possibilité de financer des actions de prévention.

Les actions éligibles :

- Des actions de formations collectives destinées aux proches aidants ;
- Des actions d'information et de sensibilisation collectives ;
- Des actions de soutien psychosocial collectives voire individuelles.

Ces actions peuvent avoir comme objectifs de :

- Sensibiliser les aidants à leurs propres besoins ;
- Connaitre et mieux comprendre le rôle d'aidant ;
- Participer à l'identification des aidants et leur faciliter l'accès à l'information ;
- Aider les aidants à évaluer leurs limites.

Les actions collectives de prévention pour les personnes à domicile

Le développement des actions collectives de prévention doit permettre aux personnes âgées fragilisées et/ou vulnérables de vivre le plus longtemps possible, **à domicile**, en bonne santé.

Axes prioritaires en 2021 :

➤ **Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement :**

- Soutenir les dispositifs d'accompagnement et de coordination des parcours et du repérage des personnes fragiles ;
- Soutenir les actions d'informations et de sensibilisations des bénévoles impliqués dans la coopération MONALISA ;
- Lutter contre la fracture numérique en proposant des actions permettant aux personnes d'utiliser / d'appréhender les outils numériques ;
- Renforcer et développer des actions autour du bien-être, de la confiance et de l'estime de soi.

➤ **Conforter l'offre en termes de prévention** sur les thématiques suivantes : nutrition, mémoire, sommeil, activités physiques / ateliers équilibre.

☛ 2021 : APPEL A PROJET 2021 POUR LES ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION A L'ATTENTION DES PERSONNES AGEES DE PLUS DE 60 ANS ET DE LEURS AIDANTS

Porteur de projets : toutes les personnes morales qui mènent des actions pour les aidants.

Animations: Ces actions devront être animées par un / des professionnel(s) compétent(s).

Format :

- conférences, réunions d'informations ;
- café des aidants, groupes de parole (max 10 rencontres / groupe).

Attention ne seront pas financées les mesures de répit.

Outils :

- Appel à projet ;
- Convention annuelle ou pluriannuelle.

Les autres axes possibles :

- **Encourager les actions en faveur de la mobilité :** conduite piétons, sécurité routière
- **Informier et conseiller sur l'adaptation de l'habitat et les aides techniques existantes**
- **Sensibiliser et informer sur les droits au quotidien** (démarchage téléphonique, maltraitance...)

☛ 2021 : APPEL A PROJET 2021 POUR LES ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION A L'ATTENTION DES PERSONNES AGEES DE PLUS DE 60 ANS ET DE LEURS AIDANTS

Porteur de projets : toutes les personnes morales qui mènent des actions de prévention.

Animations: ces actions devront être animées par un/des professionnel(s) compétent(s).

Format :

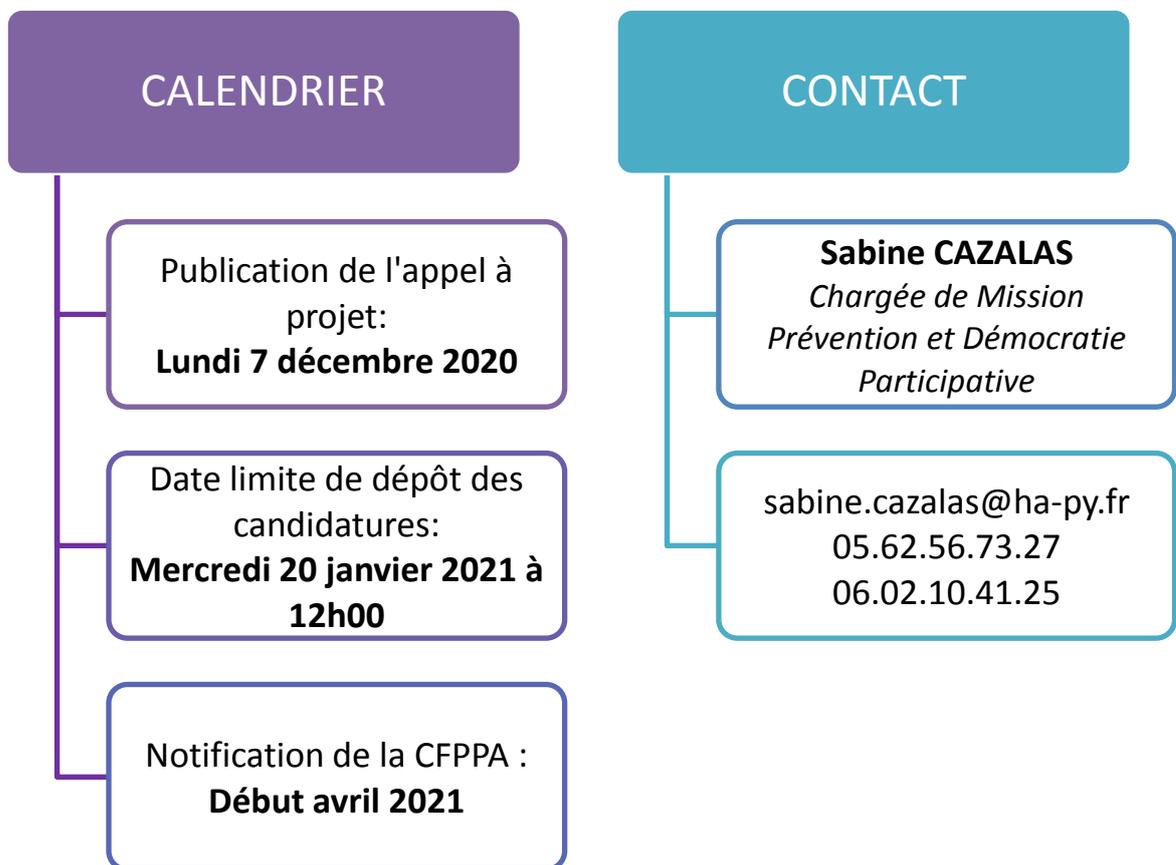
- conférence, réunions d'informations,
- ateliers (durée par session d'atelier fixée en moyenne **à 6 mois**)

Outils :

- Appel à projet ;
- Convention annuelle ou pluriannuelle.

4. LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2021

Appels à projets 2021 pour les actions collectives de prévention à l'attention des personnes âgées de plus de 60 ans et de leurs aidants



DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES PROJETS :
Mercredi 20 janvier 2021 à 12 heures

Sont exclues de cet appel à projet les actions réalisées pour les résidents des EHPAD, des résidences autonomes et les personnes accompagnées par un SPASAD

Cet appel à projet vise à impulser des **actions collectives** de prévention en faveur de la perte d'autonomie, à destination des personnes de 60 ans et plus.

4.1. Périmètre de l'appel à projet

↳ Axes de l'appel à projet

Le programme coordonné concentrera ses actions sur les thématiques prioritaires dans le programme coordonné (page 19) :

- Pour les aidants ;
- Pour les personnes âgées au domicile.

↳ Public cible

Les bénéficiaires des actions seront **obligatoirement** :

- Les personnes de 60 ans et plus, retraités, et **prioritairement** les personnes dites fragiles ou en risque de **fragilité** :
 - Public éloigné des dispositifs existants ;
 - Public non repéré ;
 - Personnes de plus de 60 ans ayant des revenus inférieurs à l'ASPA ;
 - Personnes atteintes de maladie chronique ;
 - Personnes de plus de 60 ans en situation de handicap ;
 - Personnes ayant connues dans les 6 derniers mois une rupture de parcours (hospitalisation ; veuvage...).

Conformément aux dispositions de la loi ASV, au moins 40% des bénéficiaires des actions seront non girés ou classés GIR 5-6.

- Les **aidants** de personnes âgées de plus de 60 ans.

↳ Les secteurs d'intervention

Le Département des Hautes Pyrénées.

La CFPPA portera toutefois une attention particulière aux projets proposant des actions sur les **zones fragiles socialement**.

La conférence se réserve le droit d'orienter les porteurs de projets vers d'autres zones que celles indiquées dans le dossier.

↳ La typologie des actions

Une action est considérée collective lorsqu'elle concerne un groupe de **6 personnes** pour les personnes âgées **fragiles** et **10 personnes** pour un public **robuste**.

Pour être éligible une action doit clairement identifier une **date de début et de fin**, sous forme de session. Pour chaque session (d'une durée moyenne de 6 mois maximum), **la composition du groupe doit être renouvelée**.

Conformément aux directives de la CNSA du 18 novembre 2020, des modalités dérogatoires pour la mise en œuvre des actions de prévention financées par les concours de la conférence des financeurs peuvent être appliquées jusqu'au 30 juin 2021. Dans le cadre de la crise, les porteurs de projet peuvent ainsi adapter les modalités de réalisation des actions collectives de prévention et **proposer notamment des actions individuelles** répondant à des besoins liés à ce contexte exceptionnel. Il reste important que les actions collectives puissent être reprises dès que possible, sous réserve qu'elles respectent les recommandations sanitaires en vigueur. Les porteurs sont ainsi invités à communiquer dans leur projet la réalisation **temporaire** de l'action **en distanciel ou en individuel**.

↳ Durée

Les projets devront être mis en œuvre sur **l'année civile 2021**, dès l'accord du représentant de la CFPPA, Monsieur le Président du Conseil Départemental (notification par courrier). Au plus tard les actions devront être clôturées le **31 mars 2022**.

Des projets pourront faire l'objet de crédits sur une ou plusieurs années, **au maximum 3 ans**. Les dossiers pluriannuels devront prévoir une demande de financement **dégressive**.

Les aides financières pour les années N+1, voire N+2, seront examinées et attribuées par la Commission Permanente du Conseil Départemental, en fonction notamment de l'attribution des crédits relatifs à la prévention de la perte d'autonomie alloués par la CNSA.

4.2. Eligibilité des projets

↳ Le porteur de projet potentiel

Cet appel à projet s'adresse aux promoteurs **agissant dans les Hautes-Pyrénées** : personnes morales de droit public et privé à but non lucratif : collectivités territoriales, associations loi 1901, entreprises labellisées « solidaire et sociale », établissements et services sanitaires et médico-sociaux....

↳ Critères d'éligibilités des projets

Chaque dossier jugé recevable fera l'objet d'une analyse sur la pertinence et la cohérence du projet et de son budget. Ainsi les candidats sont invités à renseigner le dossier de demande avec la plus grande précision en ce qui concerne notamment le descriptif de leur projet, son coût, la méthodologie déployée, l'organisation mise en œuvre, le matériel utilisé.

Les porteurs de projets ayant déjà été subventionné peuvent redéposer une demande pour le même projet sous réserve de justifier, à minima, :

- d'une nouvelle composition du groupe ;
- d'un nouveau territoire.

Les critères de sélection :

- l'analyse des besoins ;
- la pertinence des objectifs ;
- le/les territoires choisis ;
- le caractère innovant du projet ;
- l'expérience reconnue du porteur de projet ;
- l'expérience des animateurs ;
- la faisabilité du projet de sa conception à sa réalisation ;
- la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation ;
- l'inclusion dans une démarche partenariale ;
- l'accompagnement vers une démarche pérenne du projet ;
- la capacité à mobiliser des co-financements.

↳ Critères financiers

Conformément au dernier guide technique de la CFPPA et dans un souci d'équité dans le traitement des dossiers, les membres de la plénière ont déterminé **un taux de participation de la CFPPA par poste de dépenses**. Les taux sont indiqués dans le tableau en annexe 3.

Le budget présenté devra clairement faire apparaître l'existence d'un **co-financement** et/ ou d'un autofinancement.

Lorsque le porteur sollicite un financement pluriannuel, il conviendra d'indiquer le montant demandé pour les années N+1 et N+2.

Aucun financement complémentaire ne sera accordé.

Si plusieurs actions sont proposées par un même porteur la CFPPA pourra décider de ne retenir que certaines actions.

↳ Critères d'exclusion

Les projets présentant les critères suivants seront jugés irrecevables :

- Les actions réalisées pour les personnes hébergées en résidence autonomie ;
- Les actions relevant du champ d'une autre section du budget de la CNSA ;
- Les actions ou les projets débutés ou achevés lors de la présentation du dossier ;
- Les demandes de financement d'actions à visée commerciale ;
- Les projets d'investissements à l'exception du petit matériel.

4.3. Dépôts et sélection des dossiers

↳ Le dossier de candidature

Dans le cas d'une demande de financement au titre de plusieurs projets, les porteurs de projet sont invités à retourner un seul dossier de candidature.

Pour chaque dossier le porteur devra joindre une ou plusieurs « fiche projet » correspondant à chacune des actions qu'il souhaite mener.

Le nombre de projets retenus tiendra compte de l'enveloppe financière globale affectée à l'appel à projet.

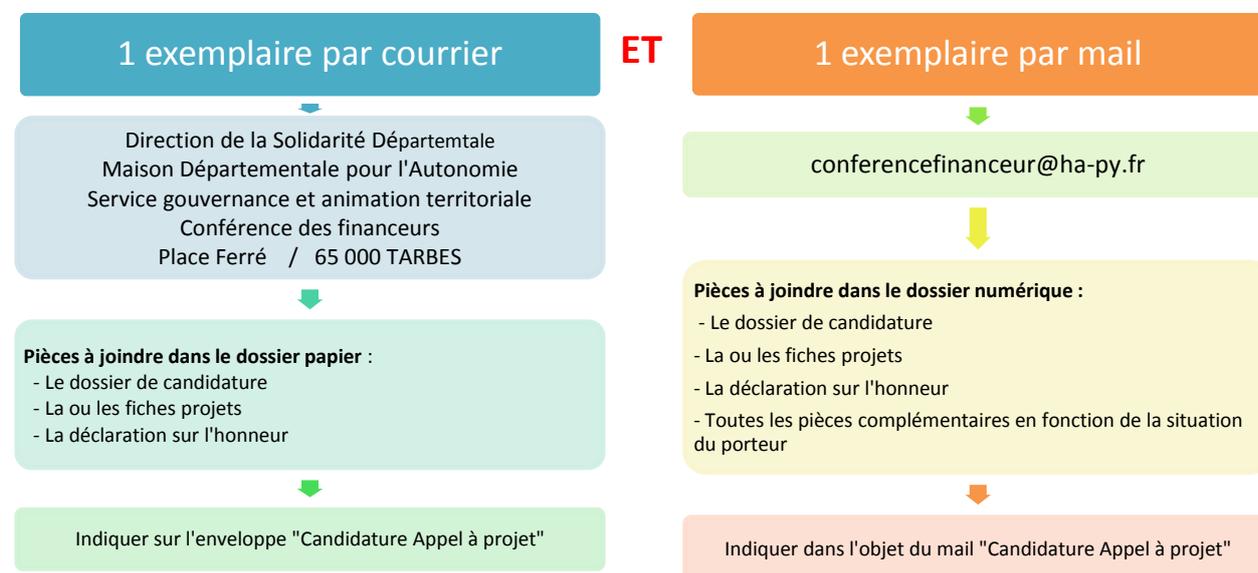
↳ Les pièces à joindre

La liste des justificatifs à fournir a été adaptée selon la situation des porteurs de projets.

↳ Envoi du dossier

La date limite de réception des candidatures est fixée au **mercredi 20 janvier 2021 à 12h00**.

Les dossiers sont à adresser selon les modalités suivantes:



Seuls les dossiers parvenus dans les délais impartis, complets et assidûment remplis seront examinés.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des réorganisations au sein de la DSD, suite au démarrage de travaux de réhabilitation du bâtiment, aucun dossier ne pourra être remis en main propre.

Les candidats ont la possibilité d'obtenir des précisions complémentaires en adressant un mail à Madame CAZALAS Sabine :

conferencefinanceurs@ha-py.fr
sabine.cazalas@ha-py.fr

La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement pour l'octroi de financement au titre de la CFPPA.

Circuit de sélection des dossiers

Les dossiers complets seront présentés et étudiés par un comité technique.

Les membres de la CFPPA se réservent la possibilité de demander des précisions et/ou toute(s) pièce(s) complémentaire(s) jugées utile(s) soit par mail, par téléphone ou par visio-conférence.

Les membres détermineront le montant de la participation financière attribuée aux projets retenus.

Les propositions du comité technique seront ensuite soumises pour validation aux membres de la plénière de la CFPPA.

Les notifications des décisions d'acceptation, d'ajournement ou de refus de la CFPPA seront communiquées par voie postale.

Les décisions ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un recours ou d'une procédure d'appel.

4.4. Modalités d'engagements

Une convention signée entre le représentant de la CFPPA, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, et l'organisme porteur du projet précisera les modalités d'engagement de chacun.

Après signature de la convention le Département versera la participation financière de la CFPPA selon les modalités suivantes :

- Un financement total pour les actions dont le montant est égal ou inférieur à 7 000 €,
- Un acompte de 50 % du montant total de l'action à réception de la convention signée pour les projets dont le montant est supérieur à 7 000 €. Le solde sera versé après le retour de l'évaluation intermédiaire.

En cas de non réalisation de l'action ou d'une réalisation partielle le porteur de projet procédera au remboursement de tout ou partie de la subvention.

4.5. Protection des données

Le porteur s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre une action de prévention. Par conséquent, en tant que responsable de traitement, le porteur doit veiller à assurer la protection des données à caractère

Le porteur s'engage à :

- **Fournir une évaluation** : tout projet ayant fait l'objet de financement devra fournir un bilan définitif des actions menées respectant les obligations imposées par la CNSA. Le formulaire de bilan sera adressé par les services du Département, il devra être retourné au plus tard le **31 mars 2021** annexé de l'ensemble des pièces comptables (factures acquittées, fiches de paie,...) justifiant de l'utilisation des crédits.
- **Communiquer sur l'avancement du projet** auprès des services du Département. Les informations seront à adresser à : conferencefinanceurs@ha-py.fr
Les services du Département procéderont à une évaluation continue des projets (visites sur sites ; appels téléphoniques...).
- **Insérer dans ces supports de communication** les logos des membres de la CFPPA ainsi que la phrase suivante « avec le concours de la CNSA ».

personnel en respectant la législation en vigueur. Le Département sera vigilant sur les procédures mises en œuvre pour le traitement des données recueillies dans le cadre de l'action.

5. ANNEXES

Annexe 1 : Bilan des actions financées par la CFPPA de 2016 à 2019

Annexe 2 : Les crédits CFPPA et ARS aux EHPAD en 2020

Annexe 3 : Budget

ANNEXE 1 : Bilan des actions financées par la CFPPA de 2016 à 2019

🔗 Bilan des actions financées par la CFPPA à domicile

Années	Thématiques	Nombres d'action	Nombre de bénéficiaires	Territoires (bassins gérontologiques)
2016	Nutrition	3	74	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour
	Mémoire	3	69	Agglomération Tarbaise / Pays des Gaves
	Activité physique adaptée	14	427	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour / Pays des Gaves Pays des Coteaux / Lannemezan-Neste-Barousse / Pays du Val d'Adour
	Bien être et estime de soi	3	33	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour Lannemezan-Neste-Barousse
	Lien social	3	48	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour / Pays des Gaves
	Autres actions collectives : accès aux droits	1	23	Haut-Adour
2017	Nutrition	20	245	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour Lannemezan-Neste-Barousse / Pays des Gaves
	Mémoire	14	77	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour Pays des Coteaux / Pays des Gaves / Pays du Val d'Adour Lannemezan-Neste-Barousse
	Activité physique adaptée	64	687	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour Lannemezan-Neste-Barousse Pays des Gaves / Pays du Val d'Adour
	Bien être et estime de soi	3	83	Haut-Adour / Pays des Coteaux / Lannemezan-Neste-Barousse
	Lien social	2	36	Agglomération Tarbaise / Lannemezan-Neste-Barousse
	Habitat et cadre de vie	1	14	Lannemezan-Neste-Barousse
	Accès aux droits	3	70	Pays des Gaves
	Préparation à la retraite	1	1	Haut Adour
2018	Nutrition	10	192	Agglomération Tarbaise / Pays des Gaves Lannemezan-Neste-Barousse
	Mémoire	1	29	Pays des Gaves
	Sommeil	1	58	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour Pays des Coteaux / Lannemezan-Neste-Barousse
	Activité physique adaptée	46	747	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour / Pays du Val d'Adour Pays des Coteaux / Pays des Gaves Lannemezan-Neste-Barousse
	Bien être et estime de soi	8	133	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour / Pays des Gaves Lannemezan-Neste-Barousse / Pays du Val d'Adour
	Lien social	8	149	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour / Pays des Coteaux Lannemezan-Neste-Barousse / Pays des Gaves / Pays du Val d'Adour
	Habitat et cadre de vie	7	126	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour / Pays des Coteaux Lannemezan-Neste-Barousse
	Mobilité	10	157	Agglomération Tarbaise / Pays des Gaves
	Usage du numérique	2	144	Agglomération Tarbaise / Pays des Gaves
2019	Nutrition	20	291	Agglomération Tarbaise / Haut-Adour / Pays des Gaves Pays des Coteaux / Pays du Val d'Adour Lannemezan-Neste-Barousse
	Mémoire	20	148	Agglomération Tarbaise Pays des Gaves / Pays du Val d'Adour
	Sommeil	2	41	Agglomération Tarbaise
	Activité physique adaptée	64	723	Agglomération Tarbaise / Pays des Coteaux Pays des Gaves / Lannemezan-Neste-Barousse

Bien être et estime de soi	6	85	Agglomération Tarbaise / Pays des Coteaux Pays des Gaves / Lannemezan-Neste-Barousse
Lien social	11	431	Pays des Coteaux / Pays des Gaves Lannemezan-Neste-Barousse
Mobilité	3	262	Agglomération Tarbaise / Pays des Gaves / Haut Adour Val d'Adour
Usage du numérique	21	144	Agglomération Tarbaise / Pays des Gaves Lannemezan-Neste-Barousse
Autres	3	118	Haut-Adour / Lannemezan-Neste-Barousse
Aidants : Prévention santé	1	10	Pays du Val d'Adour

🔗 Bilan des actions financées par la CFPPA en établissement

Années	Thématiques	Nombres d'action	Nombre de bénéficiaires
2018	Nutrition	2	41
	Activité physique adaptée	13	252
	Usage du numérique	1	5
	Autres	2	30
	Prévention dépression	1	9
2019	Activité physique adaptée	8	124
	Prévention dépression	1	10
	Usage du numérique	1	5
	Autres	1	46

ANNEXE 2 : Les crédits CFPPA et ARS aux EHPAD en 2020

Les Crédits CFPPA

Porteur de projet	Déclinaison de l'action (présentation sommaire : fréquence...)
CCAS EHPAD Les Fougères	Renouvellement de l'abonnement ANISEN et achat de petits équipements pour des activités de stimulations cognitives
EHPAD Les Rives du Pelam	Achat de tablettes et renouvellement de l'abonnement ANISEN afin de proposer des activités de stimulations multi-domaines + lien avec les familles.
EHPAD Korian - Le Carmel	Achat de tablettes et renouvellement de l'abonnement ANISEN afin de proposer des activités de stimulations multi-domaines + lien avec les familles.
EHPAD Panorama de Bigorre	Achat de tablettes et renouvellement de l'abonnement ANISEN afin de proposer des activités de stimulations multi-domaines + lien avec les familles.
EHPAD La résidence du Lac	Renouvellement de l'abonnement ANISEN afin de proposer des activités de stimulations multi-domaines.
EHPAD Les Logis D'Aure	Renouvellement de l'abonnement ANISEN afin de proposer des activités de stimulations multi-domaines.
EHPAD La Pastourelle	Achat de petits équipements d'activités physiques pour pallier aux effets connexes du confinement
EHPAD Association Notre Dame des Douleurs - Foyer Saint Frai Bagnères	Achat de tablettes numériques Ardoiz pour maintenir le lien social avec les familles et maintenir les capacités cognitives des résidents via des activités ludiques et thérapeutiques
EHPAD Association Marie Saint Frai - Tarbes	Achat de tablettes numériques Ardoiz pour maintenir le lien social avec les familles et maintenir les capacités cognitives des résidents via des activités ludiques et thérapeutiques
Hôpitaux de Lannemezan - EHPAD Résidence la Baïse	Achat de tablettes numériques pour maintenir le lien social avec les familles et d'une console Wii avec un grand écran ou un vidéo-projecteur adapté pour proposer des activités physiques
EHPAD - Association La Madone	Achat d'ordinateurs hybrides pour permettre la communication des résidents avec les familles et optimiser le suivi des résidents
EHPAD Las Arribas	Achats de petits équipements pour proposer des activités ludiques et nouvelles aux résidents et maintenir le lien avec les familles
EHPAD Le Foyer du Petit Jer	Achat d'équipements d'activité physique pour permettre de renforcer les compétences motrices, de stimuler l'autonomie, le tonus, le mouvement et de stimuler les sens.
EHPAD - Site gériatrique de Vic en Bigorre	Achat de petits équipements pour des activités de stimulations cognitives et motrices
EHPAD Val de L'ourse	Achat de petits équipements pour des activités de stimulations cognitives et motrices
Résidence Retraite Zélia	Renouvellement de l'abonnement ANISEN, achats de casques audio et achats de petits équipements pour des activités de stimulations cognitives et motrices
EHPAD Sainte Marie - Siradan	Achat de tablettes numériques pour proposer des activités numériques stimulantes et permettre aux résidents d'échanger avec les familles. Renouvellement des abonnements ARDOIZ
EHPAD Pyrène Plus - Saint Pé de Bigorre	Achat de tablettes tactiles équipées pour maintenir le lien avec les familles et achat de matériel pour des activités physique
Hôpital de l'Aguerotte	Achat d'équipements pour des activités physiques et de stimulations cognitives
EHPAD Les Balcons du Hautacam	Achats d'instruments de musique pour proposer aux résidents des activités ludiques et sensorielles afin de maintenir la praxie, la cognition et relations sociales
EHPAD Résidence Soleil d'Automne	Achat d'une enceinte connectée qui permettra aux personnes aux facultés cognitives préservées mais avec un handicap moteur important, de pouvoir être plus autonomes dans certains actes de la vie courante et achat de livres / jeux.
EHPAD ANRAS Résidence Saint Joseph Cantaous	Achat de tablettes numériques ANISEN et renouvellement de l'abonnement pour lutter contre l'isolement et maintenir les capacités cognitives


Les Crédits ARS

Etablissement	Thématiques
EHPAD Accueil du Frère Jean	Interventions clownesques in situs et ateliers d'arts plastiques
EHPAD Accueil du Frère Jean	Ateliers d'activité physique adaptée
EHPAD Accueil du Frère Jean	Repas thérapeutiques et ateliers gourmands
EHPAD Les Rives du Pelam	Ateliers de médiation animale
Groupe SCAPA - Résidence le Jonquère	Art Thérapie
Hôpitaux de Lannemezan - EHPAD Résidence la Baise	Zoothérapie en EHPAD : maintien du lien social, des fonctions cognitives et renforcement de l'effet apaisant lié à la présence animale
EHPAD Les Bacons du Hautacam	Ateliers yoga sur chaise, concerts relaxants et médiation animale
EHPAD Sainte Marie - Siradan	Ateliers d'Art-thérapie
EHPAD Résidence l'Emeraude	Thérapie assistée par l'animal - Médiation animale
EHPAD Curie Sombres	Thérapie assistée par l'animal - Médiation animale
EHPAD de l'Ayguerote	Matériels de musique
EHPAD Résidence Castelmouly	Rendez vous au FAUBOURG DE CASTELMOULY
EHPAD Saint Frai - Bagnères de Bigorre	Pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie dans les EHPAD des Hautes-Pyrénées
EHPAD La Résidence du Lac	Ateliers d'art-thérapie et de sophrologie
EHPAD La Résidence de la Mutualité Pyrénéenne	Atelier musicothérapie : "Le jeu musical"

ANNEXE 3: BUDGET

Recommandations de la CNSA :

Le rôle de la CFPPA est d'assurer un « **effet levier** » sur les financements déjà consacrés à la perte d'autonomie ; elle peut donc financer uniquement **des actions nouvelles** ou des actions déjà mises en place auxquelles ce nouveau concours financier permettra de donner une **nouvelle ampleur**.

Les financements de la CNSA n'ont pas pour vocation d'entraîner ou de compenser le désengagement des partenaires antérieurs et/ou de favoriser des effets de substitution.

L'aide financière, attribuée sous forme de subvention, concerne uniquement **les dépenses directement liées à la réalisation de l'action**.

Extrait du guide technique, seconde édition, pour la CFPPA (pages 38/39) : « *La conférence des financeurs n'ayant pas vocation à créer une logique de fonds dédiés, une attention doit être portée par les membres de la conférence à ce que les financements alloués dans le cadre du concours « Autres actions de prévention » contribuent au développement d'un projet de prévention bénéficiant directement aux personnes. Il ne s'agit pas de mobiliser les concours pour soutenir la réalisation d'un investissement ou contribuer au financement global de l'activité du porteur de projet.(...) Ainsi toutes les dépenses valorisées par le porteur de projet et financées par les concours (...) doivent s'inscrire dans le cadre de la réalisation d'une action de prévention de la perte d'autonomie. »*

Une participation par poste de dépenses :

	Taux de participation CFPPA
Achats	
Prestations de services (ex : prestation d'un animateur)	100%
Achats matières et fournitures (ex : achat de petit équipement type tapis de sol)	Maximum 30% du budget total de ce poste
Autres fournitures	
Services extérieurs	
Locations	Pas de participation par la CFPPA
Entretien et réparation	
Assurance	Maximum 30% du budget total de ce poste
Documentation	
Autres services extérieurs	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	Maximum 30% du budget total de ce poste
Publicité, publication (ex : support de communication)	
Déplacements, missions	Maximum 30% du budget total de ce poste 100% pour le transport mis en place pour le public bénéficiaire de l'action
Services bancaires, autres	Pas de participation par la CFPPA
Impôts et taxes	
Impôts et taxes sur rémunération	Pas de participation par la CFPPA
Autres impôts et taxes	
Charges de personnel	
Rémunération des personnels	100% pour les postes d'animation
Charges sociales	Attention les frais liés à l'ingénierie seront plafonnés à 30% du budget total de ce poste (préparation de l'atelier...) / fonction de direction...*
Autres charges de personnel	
Autres charges de gestion courante	Pas de participation par la CFPPA
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Dotations aux amortissements	

*Exemple : Pour une heure d'un atelier APA, l'heure d'intervention de l'animateur pourra être intégralement prise en charge, le temps de préparation (préparation du cours, appel des participants...) pourra être financé à hauteur de 30%.